



Ma fille a quitté le domicile pour vivre avec son copain

Par Visiteur

Voila la situation notre fille de 19ans et partie vivre avec son copain de 26 ans chomeur et vie chez les parents donc a ce jour la mere du fils a acpté que ma fille vie chez elle nous l'avons pas mie dehort elle a quitté le domicile elle fini ces étude du moin je croix il habite a quelle que metre de chez nous et cela nous fait mal car a son regare ces pour nous dire j'ai le droit fair ce que je veux moi et ma femme avons ete choqué elle nous a tout caché elle a ete au planning famillal pour avoir la pilule elle nous a dit j'ai un petit copain je suis plus vierge et je couche avec petit un bon moment nous avons ete bloqué moi et ma femme connaissance son copain dans le quartie il boit il touche a la droque enfin breff!! on et vraiment resté choqué et voila quelle nous envoi un agent du service social comment réagir je vais pas payer un pension je donne deja a mon premier mariage et ma femme fait que des heure de menage veuillez acpté tout mais salutation distinguée M Brindejont

Par Visiteur

Bonjour,

Afin de répondre au mieux à votre question, je souhaiterais obtenir des informations complémentaires.
Est ce que votre fille a demandé une pension?

Cordialement

Par Visiteur

Elle a ete a l'aide social pour une enquete je pense quelle va demander une pension ou bien il vont venir pour voir note bugé nos ressource et nos depense es que l'aide social a le droit de imposé de l'aide sans passé par un jugement ?

Par Visiteur

Bonjour,

L'enquête réalisée aura pour but d'éclairer le juge car seul lui peut fixer une pension.
Bien que je comprenne votre situation, il serait judicieux de coopérer avec l'aide sociale et aider votre fille a hauteur de vos moyens afin d'avoir le plus d'arguments en votre faveur devant le juge.

Cordialement